



Décret n° 2002-156 du 19 Février 2002
portant nomination à la direction générale
de l'administration pénitentiaire

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu l'Acte Fondamental ;

Vu le décret n° 99-86 du 19 mai 1999 portant attributions et organisation de la direction générale de l'administration pénitentiaire ;

Vu le décret n° 99- 88 du 19 mai 1999 portant attributions et organisation du ministère de la justice ;

Vu le décret n° 82- 595 du 18 juin 1982 tel que modifié par le décret n° 92- 011 du 20 février 1992 fixant les indemnités allouées aux titulaires de certains postes administratifs;

Vu le décret n° 83- 1078 du 15 décembre 1983 portant rectificatif du paragraphe 4 de l'article premier du décret n° 82- 595 du 18 juin 1982 fixant les indemnités de fonctions allouées aux titulaires de certains postes administratifs, en ce qui concerne le ministère de la justice ;

Vu le décret n° 83- 162 du 2 mars 1983 portant institution d'une indemnité de sujétion en faveur du personnel relevant du ministère de la justice;

Vu , ensemble, les décrets n°s 99- 1 du 12 janvier 1999 et 2001-219 du 8 mai 2001 portant nomination des membres du Gouvernement;

DE CRETE :

Article premier : Sont nommés à la direction générale de l'administration pénitentiaire :

- M. Pierre POATI : directeur de la logistique et du personnel ;
- Lieutenant-colonel Diascor BOUKA : directeur des maisons d'arrêt et de correction ;

- M. Henri NDOUDI : directeur de la réinsertion sociale et de l'action sociale judiciaire .

Article 2 : Les intéressés percevront les indemnités prévues par les textes en vigueur.

Article 3 : Le présent décret, qui prend effet à compter de la date de prise de fonctions des intéressés, sera enregistré, inséré au Journal officiel et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Brazzaville, le 19 février 2002



Denis SASSOU-NGUESSO

Par le Président de la République,

Le garde des sceaux,
ministre de la justice,



Jean-Martin MBEMBA

Le ministre de l'économie,
des finances et du budget,



Mathias DZON